

1) La politique européenne de la concurrence : une réussite ?

👉 Exercice 2: Rappel de première : QCM sur LearningApps



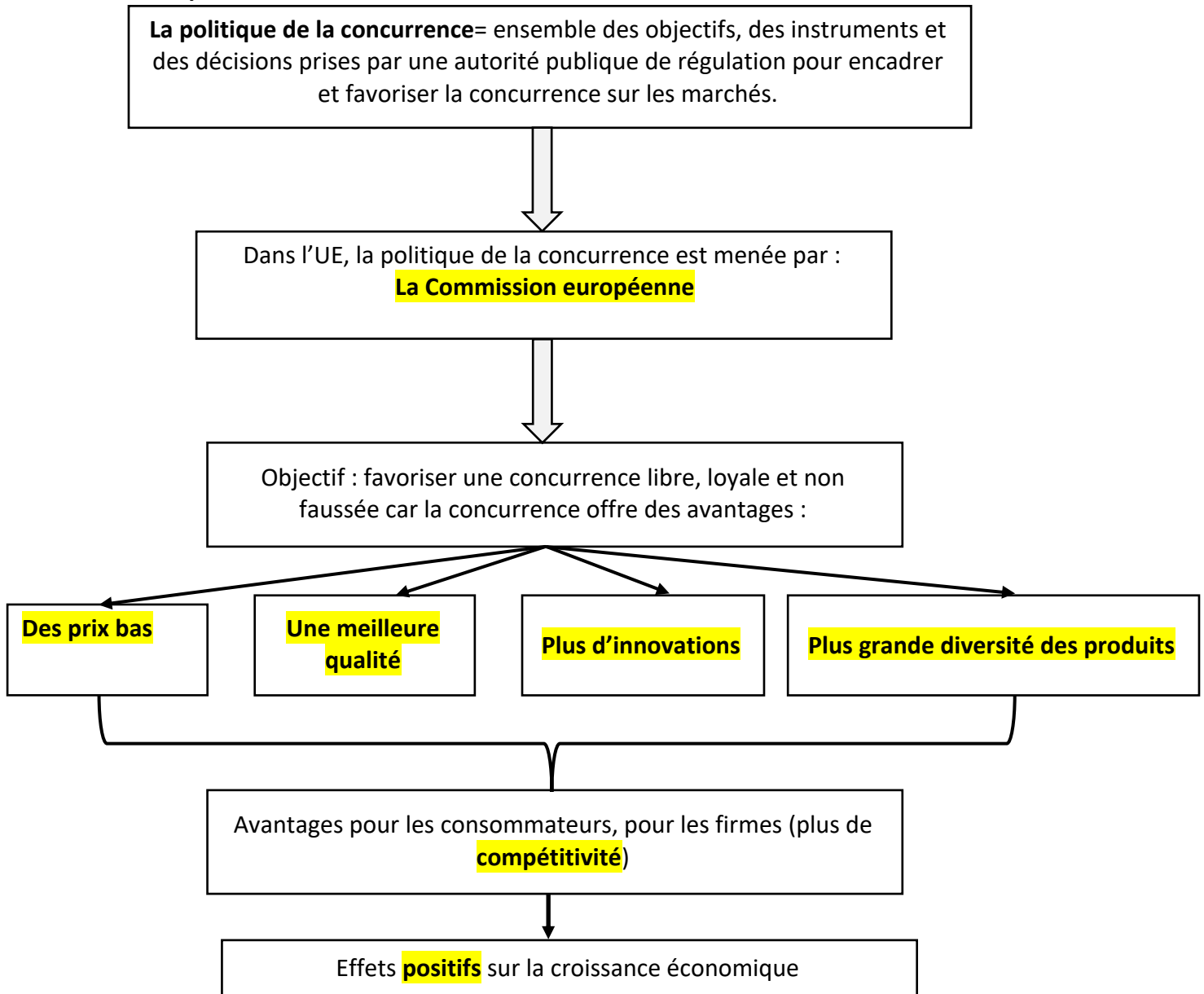
- A. Quels sont les objectifs et modalités de la politique de la concurrence ?
1°) Quels sont les objectifs de la politique de la concurrence européenne ?

📄 Document 4 :



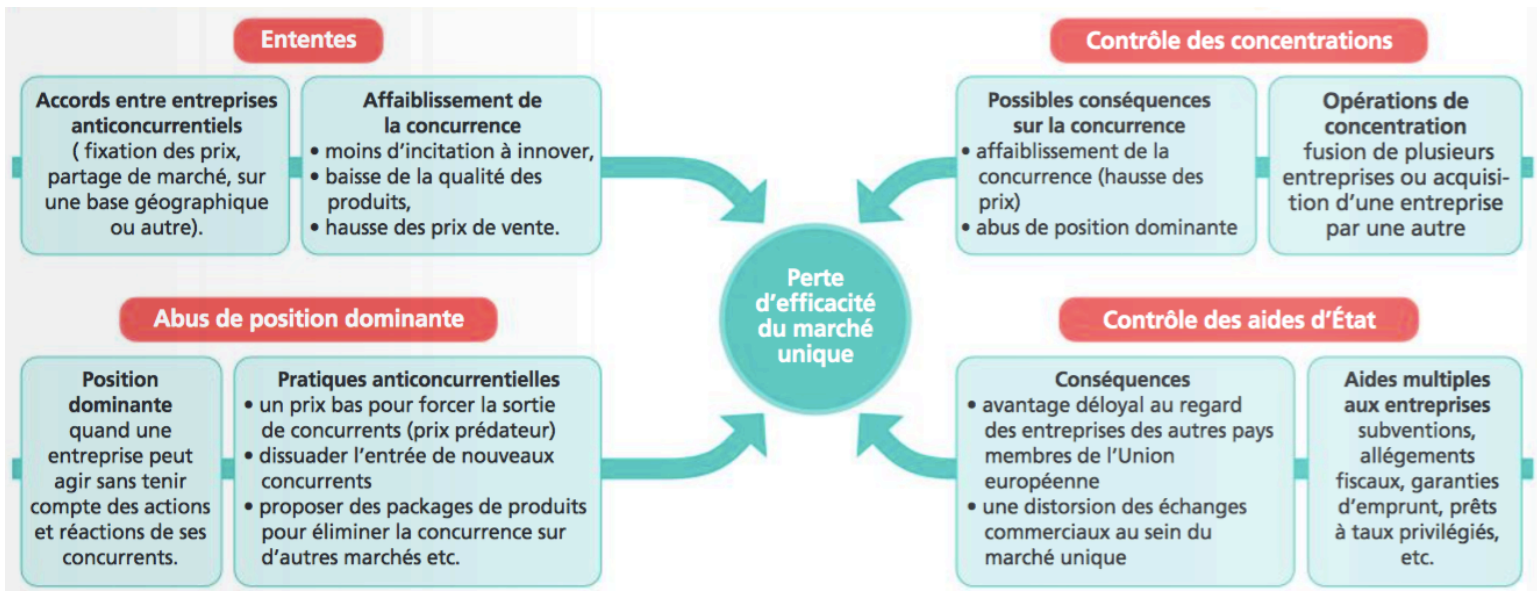
<https://audiovisual.ec.europa.eu/en/video/l-063248?language=INT>

Question : A l'aide de la vidéo, identifiez les avantages attendus d'une plus grande concurrence sur un marché et complétez le schéma suivant :



2°) Quelles sont les modalités de la politique de la concurrence européenne

Documents communs à tous les groupes



Document 5 : Les différents domaines de la politique de la concurrence¹

Conséquence possible sur la concurrence : Monopoles publics susceptibles de pratiquer des prix élevés et de négliger les investissements nécessaires à l'entretien et à la modernisation des infrastructures.

Services collectifs marchands dans les domaines de transports, énergie, des télécommunications et services postaux souvent sous le contrôle d'entreprises en monopoles appartenant à l'État.

Magnard 2020-document modifié

Document 6 : Les modalités d'intervention de la Commission européenne

Ententes	Abus de position dominante	Contrôle des concentrations	Contrôle des aides d'État
<ul style="list-style-type: none"> Interdiction des cartels et des ententes, sanctions par des amendes¹ sauf si accords produisant des avantages économiques (ex : recherche et développement). Politique de « clémence » pour les entreprises qui donnent à la Commission des preuves de l'existence d'un cartel. 	<ul style="list-style-type: none"> Position dominante : pas interdite en elle-même, seuls les abus le sont. De sa propre initiative ou à la suite d'une plainte, la Commission peut mener une enquête. Si abus, amendes¹. 	<ul style="list-style-type: none"> Contrôle au-delà de seuils de chiffre d'affaires. Détermination par la Commission du « marché pertinent² », des produits et zones géographiques affectés par la concentration. Autorisation sans conditions ou sous conditions (de cessions d'actifs ou de technologies mis en commun...), ou interdiction de la concentration. 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de traitement des aides inférieures à 200 000 euros sur trois ans. Aides d'État non sanctionnées si elles servent l'intérêt public, bénéficient aux régions désavantagées, aux PME, à la protection de l'environnement, à la recherche, à la formation, à l'emploi et la culture. Interdiction des aides qui faussent la concurrence et obligation de rembourser.

Note : La politique européenne de la concurrence relève de la compétence exclusive de la Commission européenne, une des principales institutions de l'Union européenne, avec le Conseil de l'Union européenne, le Parlement européen et le Conseil européen.


1. Les sanctions pour ententes et abus de position dominante peuvent représenter jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires mondial de chaque entreprise concernée.

2. Marché à l'intérieur duquel s'exerce la compétition.

Magnard, 2020.

Ouverture à la concurrence monopoles publics

- Encouragement à ouvrir à la concurrence les marchés dans les secteurs des transports, de l'énergie, distribution eau des services postaux et télécommunications.
- Séparation gestion, entretien des infrastructures et fourniture des services.
- Certains services essentiels (électricité, services postaux et transport ferroviaire) sont toujours assurés par des entreprises publiques et font l'objet d'une réglementation particulière (services d'intérêt général=SIEG)

 Document 7:

Scan me



<https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/82/politique-de-concurrence>

◆ Document Expert «Lutte contre les abus de position dominante »

 Document 8 : Google sanctionné pour abus de position dominante

Google devra bien payer une amende de 4,1 milliards d'euros à la justice européenne pour non-respect de la concurrence

La multinationale, coupable d'avoir abusé de la position dominante de son système d'exploitation Android, a échoué à faire annuler cette amende record. La multinationale Google a échoué, mercredi 14 septembre, à faire annuler **une amende record de 4,3 milliards d'euros infligée en 2018 par l'Union européenne (UE)** pour avoir abusé de la position dominante de son système d'exploitation Android, selon un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne[...] Bruxelles reproche notamment à Google d'avoir forcé des fabricants de téléphones et de tablettes utilisant son système d'exploitation à préinstaller son moteur de recherche et son navigateur (Chrome) pour éliminer des concurrents. Le système Android est utilisé sur environ 80 % des appareils mobiles dans le monde.

« Le tribunal confirme dans une large mesure la décision de la Commission selon laquelle Google a imposé des restrictions illégales aux fabricants d'appareils mobiles et aux opérateurs de réseaux mobiles, afin de consolider la position dominante de son moteur de recherche », détaille le tribunal **dans un communiqué.**

Le groupe californien juge l'accusation infondée. Il avait saisi la justice européenne pour réclamer l'annulation de l'amende, la plus élevée jamais décidée par l'autorité de la concurrence à Bruxelles (même après la réduction proposée par le tribunal) [...]

L'affaire constitue l'un des trois gros contentieux ouverts par Bruxelles contre Google, dont les pratiques sont aussi contestées aux Etats-Unis et en Asie.

- En 2017, la Commission avait infligé une amende de 2,4 milliards d'euros à Google pour pratiques anticoncurrentielles sur le marché des comparateurs de prix. Cette amende avait été confirmée en novembre 2021. Google avait ensuite annoncé qu'il faisait appel.
- En 2019, l'exécutif européen avait encore réclaté 1,5 milliard d'euros à Google pour des infractions à la concurrence imputées à sa régie publicitaire, AdSense.



Source : Le Monde avec AFP, 14 septembre 2022

◆ Documents Expert «Lutte contre les ententes illicites»

📁 Document 9 : De lourdes amendes pour le cartel des armateurs et équipementiers automobiles

La Commission européenne a sanctionné mercredi, pour avoir participé à un cartel, des équipementiers automobiles, notamment Bosch et Continental, et quatre armateurs transportant des véhicules, ces derniers écopant d'amendes d'un montant total de 395 millions d'euros.

Le Suédois WWL-EUKOR a écopé de la plus grosse sanction (207 millions d'euros), suivi des Japonais NYK (près de 142 millions d'euros) et « K » Line (39 millions euros) et du Chilien CSAV (7 millions d'euros).

Le Japonais MOL, qui avait révélé l'existence de cette entente, a bénéficié d'une totale clémence, évitant ainsi une amende de près de 203 millions d'euros.

Pendant près de six ans, d'octobre 2006 à septembre 2012, ces cinq entreprises de transport ont constitué une entente sur le marché du transport en haute mer de voitures neuves,

de camions neufs et d'autres véhicules neufs de grande taille comme des moissonneuses-batteuses et des tracteurs, sur différentes liaisons entre l'Europe et d'autres continents.

Ces entreprises « coordonnaient les prix, se répartissaient la clientèle et échangeaient des informations commercialement sensibles ». ■

« Cartel : armateurs et équipementiers automobiles écopent de lourdes amendes de l'UE », © Agence France Presse, 21 février 2018.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **plus grosse amende** a été infligée au « **cartel des camions** » pour un montant de 2,93 milliards d'euros. Ces fabricants de camions s'étaient entendus pendant quatorze ans sur le prix de vente des poids lourds et sur la répercussion des coûts de mise aux normes environnementales sur les clients.

◆ Document Expert « Contrôle des fusions-acquisitions »

La Commission européenne a rejeté mercredi le projet de fusion¹ entre Alstom et Siemens, censé créer un champion européen du ferroviaire avec le soutien de Paris et Berlin face à la concurrence internationale, notamment chinoise...

Selon la Commission, la fusion aurait notamment porté atteinte à la concurrence sur les marchés des systèmes de signalisation et des trains à très grande vitesse (TGV). L'entité issue de la fusion serait ainsi devenue le « leader incontesté » sur plusieurs marchés de la signalisation des grandes lignes et des lignes urbaines et aurait réduit « de façon significative » la concurrence pour le matériel roulant TGV, au préjudice des clients européens...

« L'intérêt pour cette fusion a été très important de la part de l'Allemagne et de la France, mais il y a 26 autres pays qui eux aussi ont un intérêt pour ce marché », a souligné Margrethe Vestager lors d'une conférence de presse. « Ce n'est pas seulement ceux qui crient le plus fort qu'il faut écouter. » [...] « Aucun fournisseur chinois n'a jamais participé à un appel d'offres en matière de matériel de signalisation en Europe ou fourni un seul train à très grande vitesse à l'extérieur de la Chine », a répondu Margrethe Vestager, selon qui « il n'y a aucune perspective d'entrée des Chinois sur le marché européen dans un avenir prévisible ». ■

« Bruxelles refuse la fusion entre Alstom et Siemens », www.latribune.fr, 6 février 2019.

1. Les fusions sont une des formes de concentration.

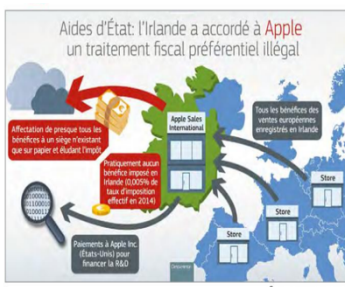
📁 Document 10 : Le contrôle des concentrations

LE SAVIEZ-VOUS ?

Seulement **0,5 % des fusions ont été refusées** depuis 1990 par la Commission européenne. Depuis 2009, **96 % des concentrations ont été autorisées** sans condition par la Commission européenne.

◆ Document Expert « Contrôle des aides d'État »

📁 Document 11: L'Exemple de l'Etat Irlandais et d'Apple



La Commission européenne condamne l'État irlandais à faire payer à Apple 13 milliards d'euros pour lui avoir fait bénéficier d'un traitement fiscal préférentiel. Les entreprises concluent une transaction fiscale anticipée avec les gouvernements des États membres de l'UE, ce qui leur permet d'obtenir un taux d'imposition sur les sociétés beaucoup plus faible que le taux d'imposition en vigueur. ■

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les **aides d'État** font l'objet d'une autorisation uniquement au-dessus de 200 000 euros. Il existe des exemptions comme les aides à la formation, à l'emploi et à l'investissement en faveur des PME, à la création de petites entreprises par les femmes, les aides aux régions en difficulté ou en retard de développement, en cas de catastrophes naturelles...

◆ Document Expert « Ouverture à la concurrence de certains monopoles publics »

Document 12 La libéralisation du secteur de l'électricité



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les **industries en réseau** recouvrent toutes les activités qui supposent l'utilisation d'un réseau de distribution : transport aérien, ferroviaire, télécommunications, électricité, gaz, La Poste.

◆ Document supplémentaire si besoin pour les élèves

Quelques définitions :

Politique de la concurrence : ensemble des objectifs, des instruments et des décisions prises par la Commission européenne pour encadrer et favoriser la concurrence sur les marchés.

Pouvoir de marché : capacité à influencer un marché en sa faveur en agissant sur les prix et /ou les quantités offertes.

Cartel de producteurs : groupement de producteurs qui s'entendent de façon illégale (fixation d'un prix commun, répartition des marchés, etc.) pour limiter la concurrence et exercer un pouvoir de marché.

Abus de position dominante : fait pour une entreprise d'abuser de sa position de force sur un marché pour imposer des prix élevés aux consommateurs et/ou dresser des barrières à l'entrée du marché.

Programme de clémence : Le programme de clémence figure parmi les outils de détection à la disposition des autorités qui peuvent accorder aux entreprises un traitement favorable (immunité totale ou partielle de l'amende encourue) si elles dénoncent leur appartenance passée ou actuelle à une entente.

Fusion-acquisition : opération par laquelle des entreprises se rapprochent pour ne former qu'une seule entité.

Prix prédateurs : vendre à un prix inférieur à ses coûts de production pour éliminer les concurrents)

Ventes liées : lorsqu'une entreprise ne vend un produit qu'à condition que le client n'achète également un autre de ses produits.

Domaines	Explications	Moyens d'action	Exemples
Lutter contre les abus de position dominante	<p>Une entreprise n'a pas le droit d'utiliser une position de force (disposer d'au moins 50% des parts de marché) sur un marché pour imposer des prix élevés aux consommateurs et empêcher la concurrence d'exister.</p> <p>Il s'agit le plus souvent de lutter contre les ventes liées (lorsqu'une entreprise ne vend un produit qu'à condition que le client n'achète également un autre de ses produits) et les prix prédateurs (vendre à un prix inférieur à ses coûts de production pour éliminer les concurrents).</p>	Sanction par le biais d'amendes dont le montant peut atteindre 10% du chiffre d'affaires mondial des entreprises inculpées + obligation de cesser la pratique.	Amende record de 4,1 milliards d'euros infligée à Google pour abus de position dominante de son système d'exploitation Android
Lutter contre les ententes illicites	Les entreprises ne sont pas autorisées à s'entendre (cartels) sur les prix et/ou sur les quantités vendues qui permettent d'accroître leurs profits au détriment des consommateurs.	<p>Sanction par le biais d'amendes dont le montant peut atteindre 10% du chiffre d'affaires mondial des entreprises inculpées.</p> <p>Procédures de clémence selon lesquelles les entreprises qui dénoncent l'existence d'un cartel auquel elles participent, peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle de l'amende.</p>	<p>Cartel des équipementiers automobiles = 395 millions d'euros d'amende</p> <p>Des fabricants de camions s'étaient entendus pendant 14 ans sur le prix de vente des poids lourds = 2,93 milliards euros d'amende</p>
Contrôle des fusions-acquisitions	Fusions-acquisitions: opérations par lesquelles deux entreprises auparavant indépendantes se regroupent soit parce qu'elles fusionnent pour créer une entreprise commune soit parce que l'une prend le contrôle de l'autre (= acquisition).	L'autorisation (totale ou sous conditions) ou au contraire l'interdiction d'une opération de concentration par la Commission européenne dépend des effets attendus de celle-ci sur le degré de concurrence.	En 2019, la Commission européenne a rejeté la fusion Alstom-Siemens, car cette fusion aurait entraîné une hausse des prix pour les systèmes de signalisation qui

	<p>Lorsqu'une entreprise veut racheter une autre entreprise elle doit demander l'accord à l'Autorité de la concurrence/Commission européenne pour s'assurer que le marché soit toujours concurrentiel, éviter les abus de position dominante.</p>		<p>assurent la sécurité des passagers et pour les futures générations de TGV.</p>
<p>Contrôle des aides d'Etat</p>	<p>Éviter que les entreprises d'un État membre de l'UE ne soient avantagées par des aides (subventions, avantages fiscaux...) qui n'existent pas dans d'autres pays. Ces aides d'Etat visent à accroître la compétitivité d'entreprises nationales, à maintenir ces entreprises sur le territoire ou à attirer des entreprises étrangères ce qui fausse la concurrence.</p>	<p>Les aides d'État ne sont pas sanctionnées si elles servent l'intérêt public, bénéficient aux régions désavantagées, à la protection de l'environnement, à la recherche etc.</p> <p>Interdiction des aides d'Etat qui faussent la concurrence et la Commission européenne peut obliger les Etats à récupérer les sommes versées auprès des entreprises concernées.</p>	<p>L'Irlande qui avait accordé des aides à Apple. L'État irlandais a dû réclamer 13 milliards d'euros à Apple</p>
<p>Ouverture des monopoles publics à la concurrence</p>	<p>Mettre en concurrence les monopoles publics dans les secteurs des transports, de l'énergie, distribution eau des services postaux et télécommunications</p>	<p>Directives européennes</p>	<p>Depuis 2007, en France, il existe plusieurs fournisseurs d'électricité comme EDF, Engie, Total....</p>

B) Quelles sont les limites de la politique de la concurrence européenne ?

1°) La politique de la concurrence peut nuire à l'émergence de « grands champions européens »

🔊 Document 13: Le mariage Alstom Siemens détaillé 2min → 4min11



6 février 2019

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/journal-de-12h30/le-mariage-alstom-siemens-deraillee-4086037>

Questions :

Q1 : Quel était le projet entre Alstom et Siemens ? Quels sont les arguments utilisés par les gouvernements français et allemand pour favoriser cette fusion-acquisition ?

Fusion entre deux entreprises l'Allemand Siemens et le Français Alstom Ce rapprochement devait donner au géant allemand un peu plus de 50% du capital de la nouvelle entité, baptisée Siemens-Alstom L'objectif est de créer un « champion européen » pour concurrencer le groupe chinois CRRC numéro 1 mondial dans le domaine ferroviaire. Ce « champion » aurait pu avoir la capacité de répondre plus facilement à la demande mondiale et ainsi favoriser la production européenne donc les emplois et la croissance.

Q2 : Pourquoi la Commission européenne a refusé ce projet ?

Dans le cadre de sa mission de contrôle des fusion-acquisition, la commission européenne a refusé la fusion entre les deux entreprises.

Argument utilisé : La commission estime que si Alstom et Siemens s'unissaient, alors la concurrence aurait été plus faible, donc le prix des trains auraient été plus élevés → Hausse du prix des billets → Baisse du pouvoir d'achat des consommateurs européens (mais aussi baisse de la compétitivité des entreprises qui utilisent le transport ferroviaire pour se faire livrer des matières 1^{ère}).

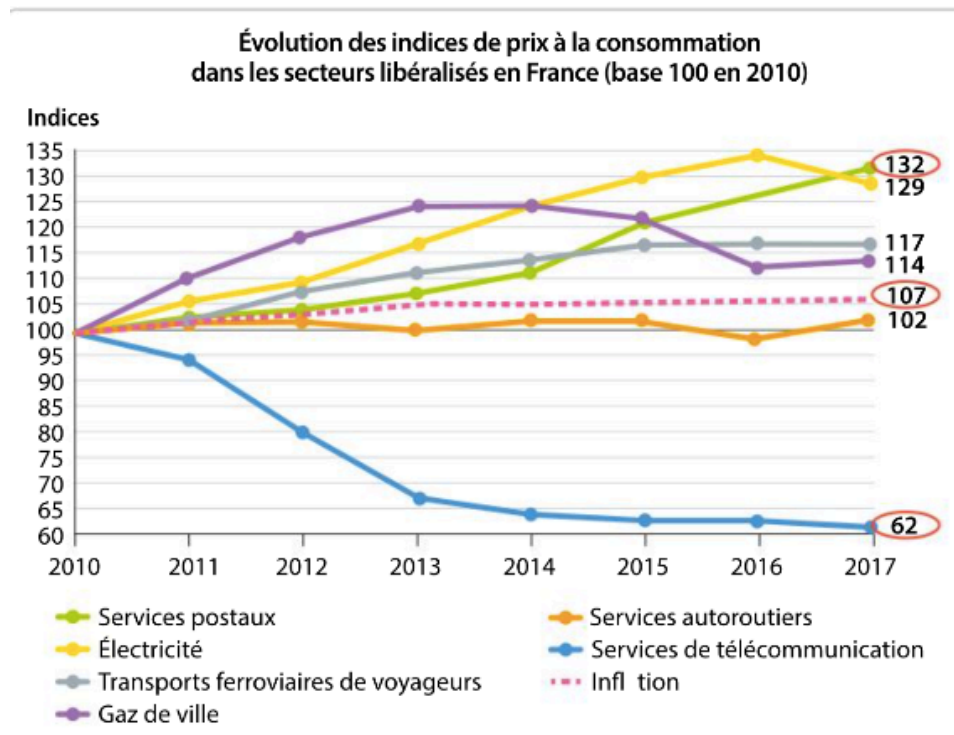
Au final : La politique de la concurrence est parfois accusée de s'opposer à la politique industrielle, en nuisant à l'émergence de grands champions européens pouvant concurrencer les entreprises mondiales et qui seraient facteur d'innovation et d'emploi. De plus, la politique de la concurrence nuirait aussi à la compétitivité des entreprises, en sanctionnant les entreprises par des amendes dans le cas d'ententes illicites ou d'abus de position dominante alors qu'à l'étranger les règles sont plus « souples ».

Remarque : toutes les fusions-acquisitions ne sont pas interdites. Ainsi, la politique de la concurrence prévoit des exceptions lorsqu'il s'agit de soutenir l'innovation et la R&D, le développement durable, la compétitivité de l'industrie de l'UE, la création d'emplois et la cohésion sociale et régionale.

De plus il faut aussi relativiser cette limite car depuis 2009 ,96% des projets de fusion-acquisition ont été acceptés par la commission européenne (Cf. document 9).

2°) Les effets controversés de la libéralisation des monopoles publics

📁 Document 14: La libéralisation ne bénéficie pas toujours aux consommateurs



Source : Données INSEE

Questions :

Q1 : Que signifient les données entourées ?

Selon l'INSEE, en France, entre 2010 et 2017, les prix des services postaux ont augmenté de 32 %, l'inflation a augmenté de 7 % alors que le prix des services de télécommunications a diminué de 38 %.

Q2 : A l'aide de données du document, vous montrerez que la libéralisation de monopoles publics ne profite pas toujours aux consommateurs.

La politique de la concurrence en libéralisant des services publics de réseau doit bénéficier aux consommateurs grâce à la baisse des prix. Cependant cette libéralisation n'a pas toujours eu l'effet escompté. En effet, elle s'est traduite dans certains secteurs par une hausse des prix (arrivée de quelques nouveaux concurrents donc situation d'oligopole « price-maker », objectif de rentabilité) . Par exemple, entre 2010 et 2017, les prix des services postaux ont augmenté de 32% et ceux de l'électricité de 29% , ils ont augmenté quatre fois plus que l'inflation. Seuls les prix des services de télécommunications ont baissé de 38 %.

De plus, la qualité du service est mise au second plan au profit d'une recherche de rentabilité financière. Ex : risque de fermetures de lignes jugées non rentables à la SNCF (Ex Nouvelle Aquitaine, Bordeaux-Sarlat) ce qui peut entraîner une marginalisation d'une partie du territoire ; dégradation importantes du réseau ferroviaire au Royaume-Uni après sa libéralisation avec des accidents

Enfin, il y a un risque de dégradation des conditions d'emplois puisque la recherche de rentabilité financière s'accompagne d'un recours accru aux emplois précaires.

3°) *La politique de la concurrence européenne peine à faire face à l'essor des plateformes numériques*

☞ **Exercice 4 : Complétez le texte à trous suivant avec des connecteurs logiques.**

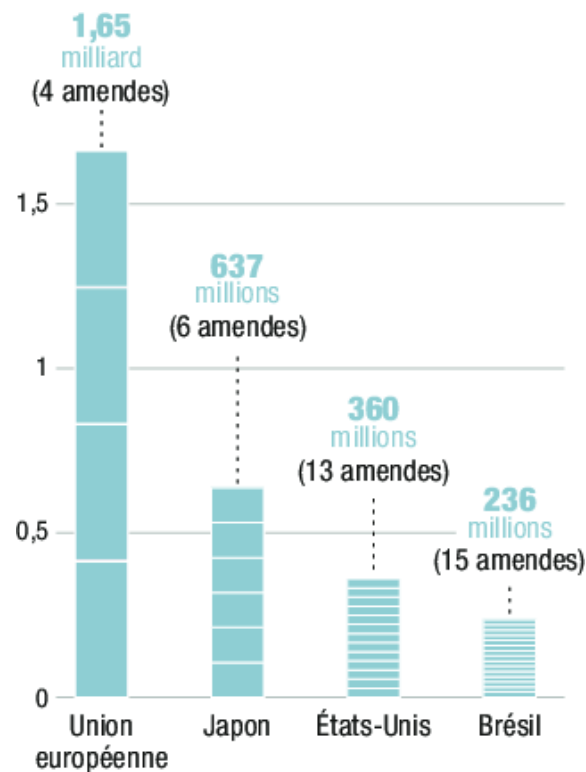
Une des limites de la politique de la concurrence européenne concerne sa difficulté à répondre aux nouveaux enjeux liés au développement du numérique. **En effet**, la politique européenne de la concurrence peine à faire face à l'essor des plateformes numériques, essentiellement américaines (GAFAM : Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft). Ces entreprises sont en situation d'oligopole et ont même tendance à acquérir une position de monopole. **Par exemple**, Google concentre à lui seul plus de 90% des recherches sur internet. La concurrence est donc considérablement affaiblie ce qui peut être un frein à l'innovation. **De plus**, la puissance de ces entreprises peut désinciter de nouvelles entreprises, plus petites, à innover pour les concurrencer, craignant de ne pas rentabiliser leurs investissements.

En outre, les services vendus par ces géants du web sont dématérialisés donc difficiles à localiser ou facilement vendables depuis n'importe quel pays. Ces grandes entreprises vont donc faire remonter leur chiffre d'affaires vers des pays avec un faible taux d'imposition. **C'est le cas** de Google, Apple ou encore Facebook qui profitent d'un plus faible taux d'imposition des sociétés en Irlande que dans d'autres pays de l'UE (le « Double Irish » qui souligne le fait que l'implantation en Irlande n'est qu'une doublure). Cette situation crée des conditions de concurrence défavorables et prive certains États membres de recettes fiscales.

Au final, le développement de l'économie numérique génère de nouveaux enjeux concernant la politique de la concurrence européenne qui s'est dotée récemment de nouveaux outils de régulation comme le Digital Market Act.

✍ Entrainement EC2 : Étude d'un document (6 points)

Amendes infligées par les autorités anti-trust contre les cartels dans le monde en 2019 (en milliards de dollars et en nombre d'amendes)



Source : www.usinenouvelle.com, 2021.

Questions :

1. À l'aide du document, vous comparerez les amendes infligées contre les cartels par l'Union européenne et par les États-Unis. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les objectifs de la politique européenne de la concurrence. (4 points)

III) Les politiques conjoncturelles dans l'UE

La **politique conjoncturelle** représente l'ensemble des mesures prises par les administrations publiques pour stabiliser la situation économique à court terme (inflation, chômage, croissance économique, solde commercial). Elle repose sur deux instruments :

- la politique monétaire,
- la politique budgétaire.

A. Les politiques conjoncturelles et leur coordination

1° La politique monétaire (Rappel)

★ La politique monétaire conventionnelle

Document 16: La politique monétaire conventionnelle

<https://www.youtube.com/watch?v=cTN6MDn1aVg&t=29s>

Questions :

Q1 : Qu'est-ce que la politique monétaire conventionnelle ? non conventionnelle ?

La politique monétaire = action de l'autorité monétaire pour réguler la quantité de monnaie en circulation dans une économie. On parle de **politique monétaire conventionnelle** pour désigner celle utilisée avant la crise de 2008 (à l'aide d'outils dits « conventionnels ») et **non conventionnelle** pour désigner celle mise en place suite à la crise des subprimes de 2008 à l'aide de nouveaux outils dits « non conventionnels ».

Q2 : Qui met en œuvre la politique monétaire dans la zone euro ?

Dans l'Union européenne, depuis la création de l'euro, la politique monétaire est unique c'est-à-dire identique pour tous les pays membres de la zone euro. Elle est menée par la **BCE** (Banque centrale européenne) de manière indépendante c'est-à-dire :

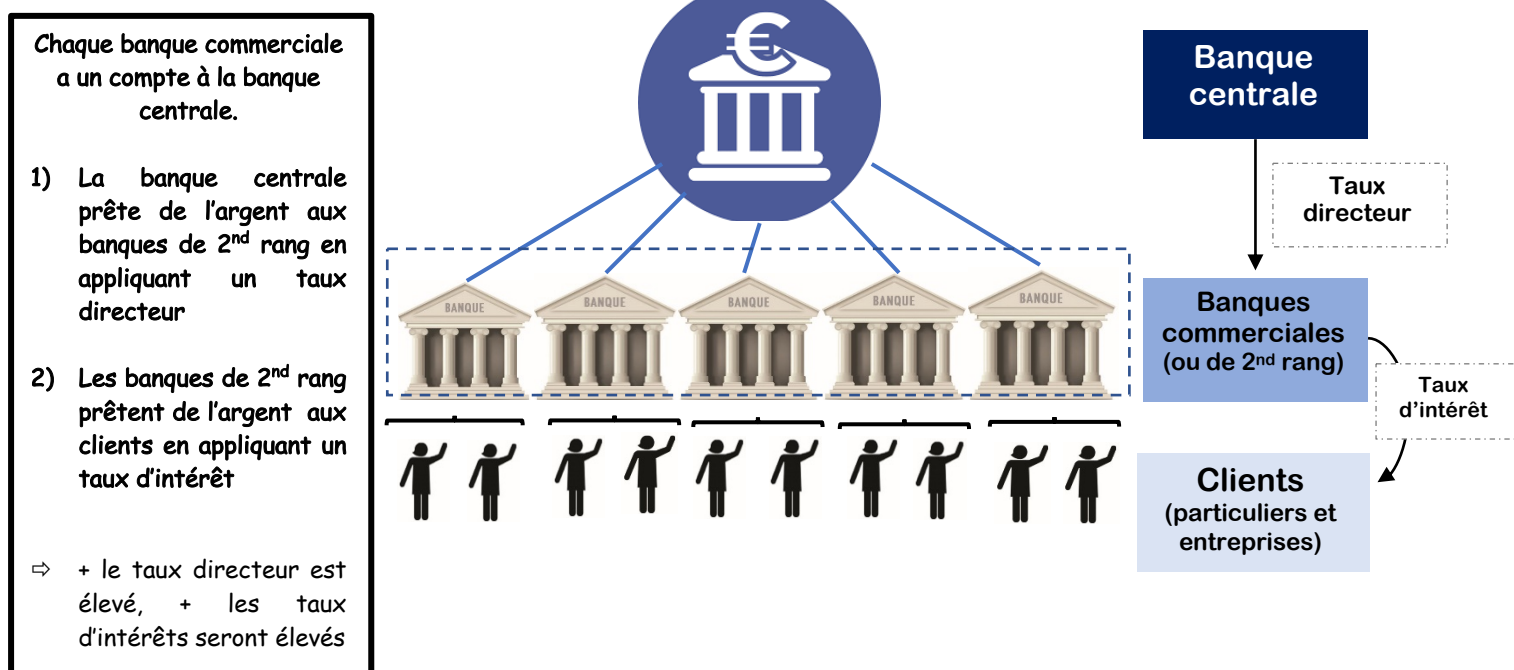
- qu'elle ne peut recevoir aucune injonction de l'UE ou des autorités nationales
- qu'elle dispose de son propre budget.

Q3 : Quel est l'objectif principal de la politique monétaire conventionnelle dans la zone euro ?

L'objectif principal de la politique monétaire conventionnelle dans la zone euro est la **lutte contre l'inflation**. Concrètement, la BCE veille à maintenir l'inflation à un niveau inférieur à, mais proche de, 2% par an à moyen terme. C'est seulement si cet objectif est atteint qu'elle peut tenter de satisfaire ses autres objectifs de croissance et d'emploi

Q4 : Quel est le principal instrument de la politique monétaire conventionnelle est-elle mise en œuvre ?

La Banque centrale mène sa politique monétaire conventionnelle en faisant varier son **taux d'intérêt directeur**, c'est-à-dire le taux d'intérêt que la banque centrale applique aux banques commerciales auxquelles elle accorde des prêts (=refinancement des banques commerciales par la banque centrale).



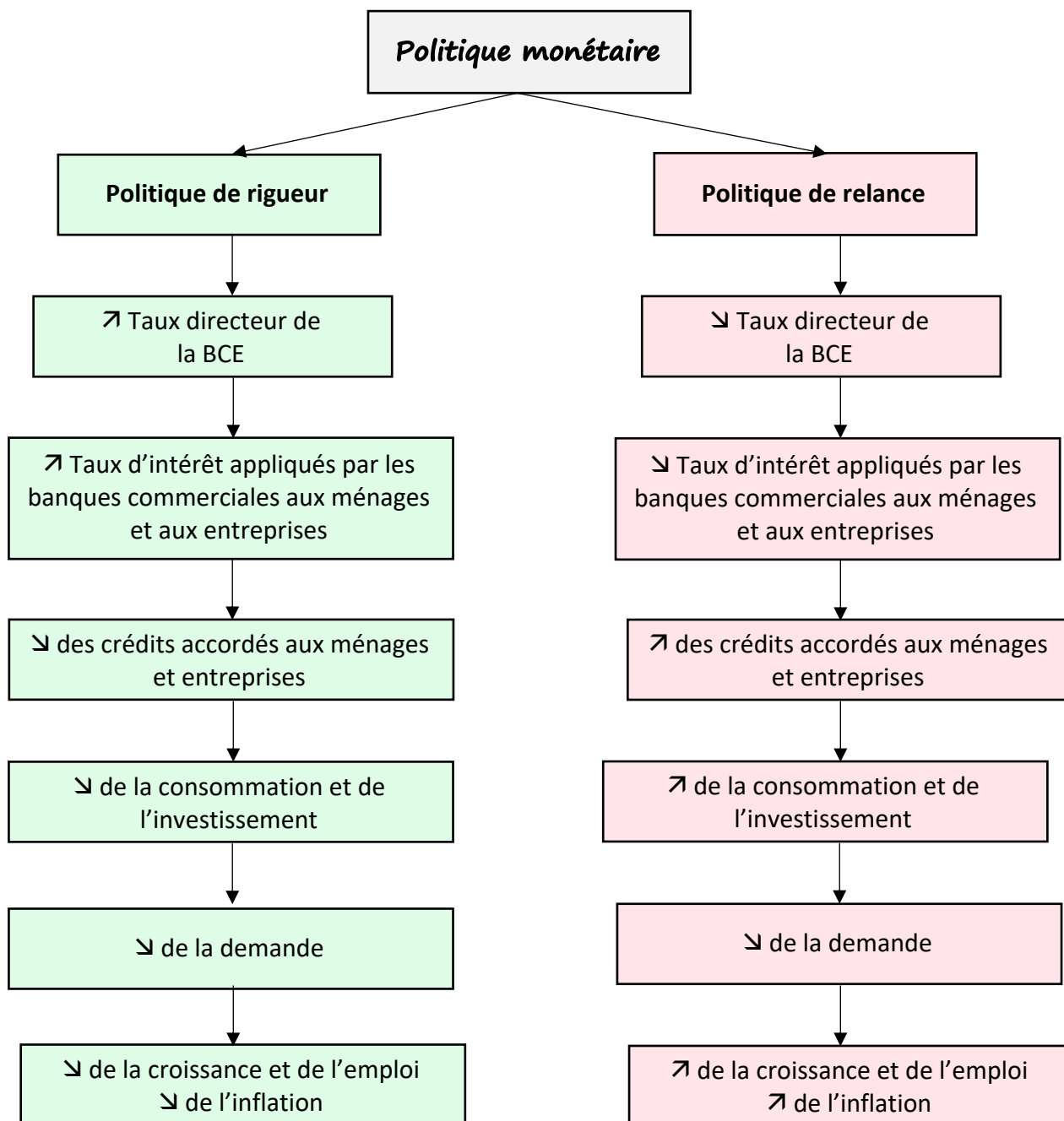
★ Les effets de la politique monétaire conventionnelle sur la conjoncture

Document 16:

Q5 : Réalisez un schéma montrant le mécanisme d'une politique monétaire de relance. Idem pour la politique monétaire de rigueur.

- En situation de surchauffe (forte croissance et inflation), la banque centrale relève les taux d'intérêt directeurs, ce qui augmente le coût de refinancement des banques commerciales. Ces dernières vont alors répercuter cette hausse sur leurs clients, en accroissant les taux d'intérêts sur les crédits à la consommation et à l'investissement ce qui freine la demande donc ralentit l'activité économique et l'inflation. → **Politique monétaire de rigueur**
- Par contre, en situation de faible croissance économique, la Banque centrale diminue les taux d'intérêt directeurs ce qui facilite l'accès au crédit car les banques commerciales diminuent à leur tour les taux d'intérêt appliqués aux ménages et entreprises ce qui fait augmenter la demande globale donc relance l'activité économique et réduit l'inflation → **Politique monétaire de relance**

Schéma :



★ La politique monétaire non conventionnelle

📄 Document 17 : La politique monétaire non conventionnelle

https://www.youtube.com/watch?time_continue=313&v=BXNIJYwy-p4&feature=emb_title

Question : Quels sont les instruments non conventionnels de la politique monétaire dans la zone euro ?

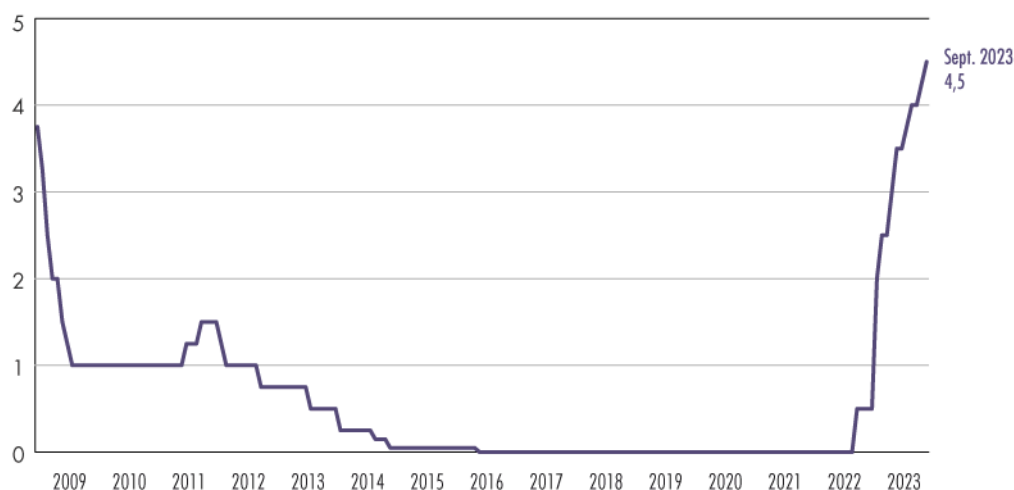
Après la crise des subprimes de 2008, la BCE a maintenu un taux directeur extrêmement bas (il a même atteint 0% entre 2016 et 2022). Ce niveau plancher n'offrant pas de marge de manœuvre supplémentaire pour une politique monétaire de relance, la BCE s'est depuis lancé dans des **politiques monétaires non conventionnelles**. Il s'agit par exemple du guidage des anticipations (« forward guidance »), et de l'achat massif de titres (assouplissement quantitatif : « Quantitative Easing »).

→ Le guidage des anticipations consiste, pour une Banque centrale, à annoncer en avance les orientations de ses futures décisions quant à la fixation des taux d'intérêt directeurs. Ce guidage des anticipations crée un effet de signal qui permet à la politique monétaire d'avoir un impact avant d'être effectivement conduite.

→ L'assouplissement quantitatif consiste pour une Banque centrale à intervenir sur les marchés secondaires en achetant massivement des actifs financiers aux banques de second rang. Ces actifs sont principalement des obligations émises par les États de la zone euro. Ces derniers peuvent ainsi financer leur dette à des taux très faibles (voire négatifs pour des pays comme l'Allemagne et la France), et cela bénéficie par ricochet aux agents économiques de la zone euro qui peuvent également emprunter à taux faible, ce qui soutient la demande via le crédit.

TAUX DIRECTEUR DE LA BCE

EN %, DEPUIS OCTOBRE 2008



Source : lafinancepourtous.com d'après BCE



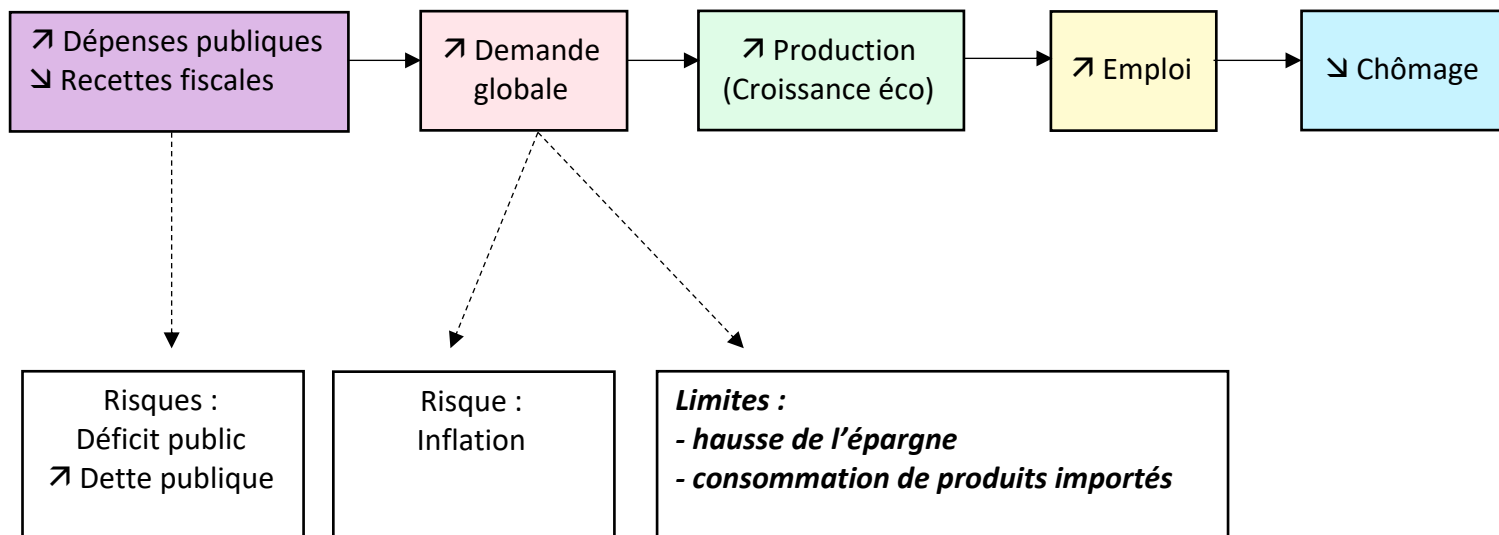
2°) La politique budgétaire : ses effets sur la conjoncture

La politique budgétaire= utiliser le budget de l'Etat (dépenses publiques et recettes publiques) pour agir sur la conjoncture.

2 types de politiques : de relance (expansionniste) et de rigueur (restrictive).

★ Politique de relance pour agir sur la croissance et l'emploi

📁 Document 18 : Les effets d'une politique de relance



Questions :

Q1 : Donnez des exemples de mesures permettant d'augmenter les dépenses publiques et de mesures permettant de réduire les recettes fiscales.

- Hausse des dépenses publiques : Hausse des prestations sociales, construction d'infrastructures par l'Etat, embauche de fonctionnaires, subventions.

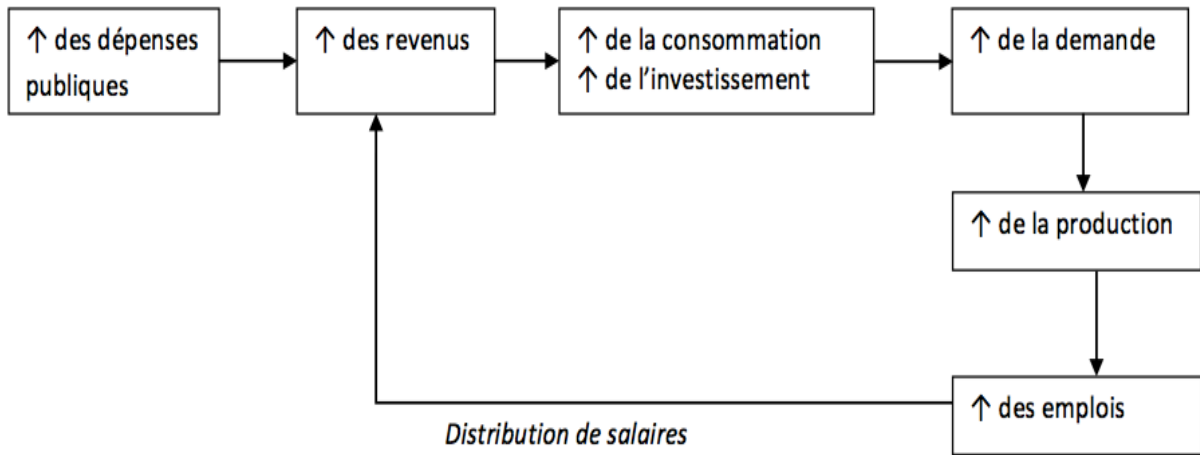
- Baisse des recettes fiscales : Baisse des impôts sur le revenu des ménages, sur les bénéfices des entreprises, baisse des charges sociales, baisse des taxes.

Q2 : Comment une relance budgétaire stimule-t-elle la croissance ?

La hausse des dépenses publiques/la baisse de recettes fiscales permet d'agir sur la croissance via la hausse de la demande globale. Par exemple, supposons qu'afin de soutenir l'activité économique, l'État décide de diminuer ses recettes fiscales *via* une baisse des impôts sur le revenu et des impôts sur les bénéfices des sociétés. Cela va se traduire par une hausse du pouvoir d'achat pour les consommateurs et des profits pour les entreprises, encourageant ainsi la consommation et l'investissement. Cette augmentation de la demande globale conduit les entreprises à augmenter leur production et leur demande de travail. La croissance et l'emploi sont ainsi stimulés.

Remarque : L'effet positif d'une politique de relance budgétaire s'explique par le mécanisme du multiplicateur : une variation des dépenses publiques entraîne une variation plus que proportionnelle de la production. En effet, les dépenses publiques/l'investissement public engendrent des revenus pour les entreprises ou ménages qui sont en grande partie dépensés, d'où une hausse de la production qui entraîne à son tour une nouvelle distribution de revenus....

Schéma : le multiplicateur keynésien



Q3 : Qu'est-ce qui peut limiter l'efficacité d'une politique de relance ? Complétez le schéma.

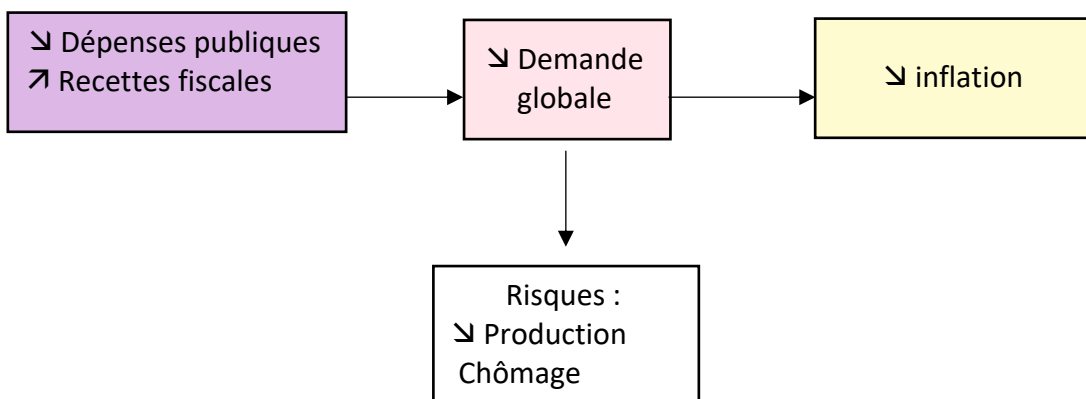
Les politiques budgétaires expansionnistes ont connu de vives critiques dans les années 1970 à propos de leur inefficacité à faire face au ralentissement économique de l'époque. En effet, une politique de relance peut avoir un effet limité si :

- la hausse du pouvoir d'achat (permise par la hausse des dépenses publiques et/ou la baisse des recettes publiques) est consacrée à l'épargne plutôt qu'à la consommation
- les ménages consomment des produits importés plutôt que nationaux.

★ Politique de rigueur pour freiner la croissance et limiter l'inflation

La politique budgétaire peut aussi servir à limiter la surchauffe économique, lorsque les tensions inflationnistes sont trop élevées. L'État peut limiter la hausse de la demande en augmentant les prélèvements obligatoires et/ou en réduisant les dépenses publiques. Ces mesures freinent la demande globale et ralentissent alors l'activité économique et l'inflation.

☞ **Exercice 5 : A l'aide du document 13, réaliser un schéma montrant les effets d'une politique budgétaire de rigueur.**



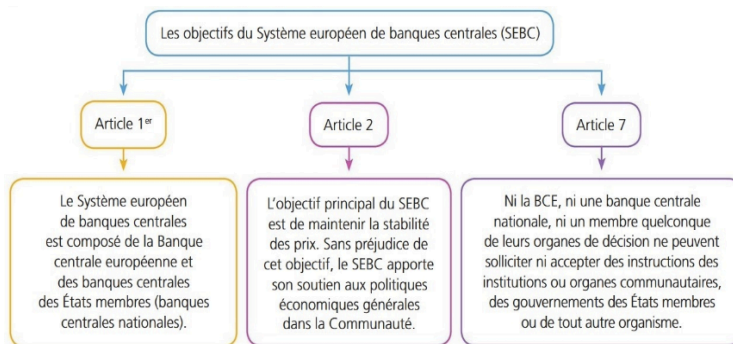
B. La mise en œuvre des politiques conjoncturelles au sein de l'UE

1) Une politique monétaire est unique et menée par la BCE

Dans l'Union européenne, depuis la création de l'euro, la politique monétaire est unique c'est-à-dire identique pour tous les pays membres de la zone euro. Elle est menée par la **BCE (Banque centrale européenne)** de manière indépendante c'est-à-dire :

- qu'elle ne peut recevoir aucune injonction de l'UE ou des autorités nationales
- qu'elle dispose de son propre budget.

Son objectif prioritaire est la lutte contre l'inflation (qui prime sur les objectifs de croissance et d'emploi). Concrètement, la BCE veille à maintenir l'inflation à un niveau inférieur à, mais proche de, 2% par an à moyen terme.

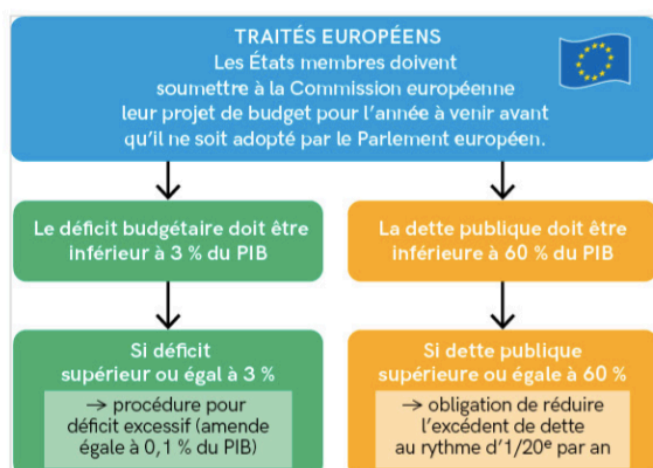


2) Des politiques budgétaires nationales mais étroitement encadrées par les traités européens

Dans l'UE, les politiques budgétaires sont nationales : chaque Etat membre utilise sa politique budgétaire pour réguler la conjoncture du pays.

Mais ces politiques budgétaires sont contraintes par des traités européens :

- Le Traité d'Amsterdam signé en 1997 a permis d'adopter le Pacte de stabilité et de croissance qui impose aux pays membres de l'UE :
 - Une dette publique < 60% du PIB
 - Un déficit public < 3 % du PIB



✗ DÉFINITIONS

Déficit public : montant des dépenses des administrations publiques qui ne sont pas couvertes par les recettes publiques.

Dette publique : ensemble des emprunts effectués par un État pour financer le déficit public.

→ En cas de non-respect des règles du PSC, un État doit présenter un plan de redressement et peut des sanctions financières sont prévues.

- En 2012, la plupart des États membres ont signé un « **Pacte budgétaire européen** » officiellement appelé « **Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG)** » :
 - les pays s'engagent à voter chaque année des budgets en équilibre ou en excédent
 - Le déficit structurel (le niveau du déficit qui ne tiendrait pas en compte de la conjoncture) ne devra plus dépasser 0,5% du PIB.
- **Le semestre européen** est un processus annuel de surveillance et de coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres de l'Union européenne mis en place après la crise de 2008.

Le semestre européen se déroule sur environ 6 mois (d'où son nom) :

1. Début d'année (janvier) : orientation européenne. La Commission européenne publie une analyse de la situation économique de l'UE et fixe les grandes priorités (croissance, emploi, finances publiques...).
2. Printemps : plans nationaux. Chaque État envoie : un programme de stabilité (ou de convergence) → pour les finances publiques (déficit, dette) un programme national de réformes → pour les politiques économiques
3. Analyse et recommandations (mai-juin) : La Commission examine ces programmes et propose des recommandations spécifiques par pays.
4. Validation politique (été) : Le Conseil de l'Union européenne adopte officiellement ces recommandations.
5. Mise en œuvre (automne) : Les États doivent intégrer ces recommandations dans leurs budgets et politiques nationales.

Pourquoi est-il nécessaire d'instaurer des règles d'encadrement des politiques budgétaires des États membres de la zone euro ?

Si de telles règles ne contraignaient pas les États membres, certains adopteraient des politiques budgétaires trop laxistes (trop de déficits et alourdissement du poids de la dette) :

- Risque d'un effet boule de neige de la dette aux conséquences dramatiques : il s'agit d'un cercle vicieux d'auto-alimentation de la dette. Une dette importante implique le versement d'intérêts considérables aux prêteurs. Pour payer les intérêts, l'État peut alors emprunter à nouveau ce qui, à son tour, conduira à un niveau d'intérêts encore plus important, etc.
- Risque d'inflation (car hausse de la demande > offre) qui entame la bonne conduite de la politique monétaire et l'indépendance de la BCE et qui serait obligée d'augmenter ses taux.

👉 A retenir :

- **La politique conjoncturelle** est constituée de la **politique monétaire** et de la **politique budgétaire**
 - **La politique monétaire** consiste à influencer les taux d'intérêt (politique conventionnelle) dans le but de stimuler la demande pour favoriser la croissance et l'emploi (**politique de relance**) ou de réduire la demande pour limiter l'inflation (**politique de rigueur**).
 - **La politique budgétaire** consiste à augmenter à moduler le volume des dépenses et recettes publiques dans le but de stimuler la demande afin de favoriser la croissance et l'emploi (**politique de relance**) ou de réduire la demande pour limiter l'inflation (**politique de rigueur**).
- Tous les pays membres de la zone euro sont soumis à **la même politique monétaire**. Elle est mise en œuvre par la BCE, institution indépendante dont l'objectif principal est la stabilité des prix.
- Dans l'UE, chaque État membre a le contrôle de sa politique budgétaire mais **elle est encadrée et contrôlée par des traités européens** qui mettent en place des règles et des sanctions.

C) Les difficultés de mise en œuvre des politiques conjoncturelles en Europe

1) Le défaut de coordination des politiques conjoncturelles dans un espace hétérogène

Un problème se pose dans la zone euro : un défaut de coordination des politiques économiques, notamment budgétaires, mais aussi entre la politique monétaire et la politique budgétaire.

- ★ La difficile coordination de la politique monétaire et des politiques budgétaires nationales

La coexistence d'une politique monétaire commune et de politiques budgétaires nationales au sein de l'UEM rend difficile la coordination des politiques conjoncturelles. On parle de Policy-mix pour désigner la combinaison entre politique monétaire et politique budgétaire. Le problème c'est que le policy-mix peut amener à des effets contradictoires.

☞ Exercice 6 : Policy mix : une coordination conjoncturelle difficile ?

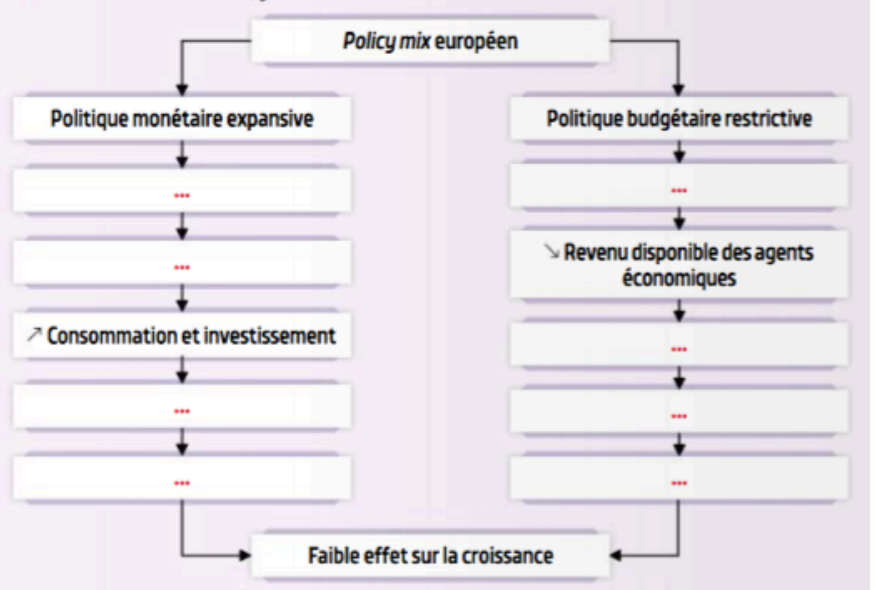
Le *policy mix* est la combinaison des politiques budgétaire et monétaire dans une zone intégrée. Quatre combinaisons sont possibles.

Politique budgétaire \ Politique monétaire	restrictive	expansive
	expansive	1
restrictive	3	4

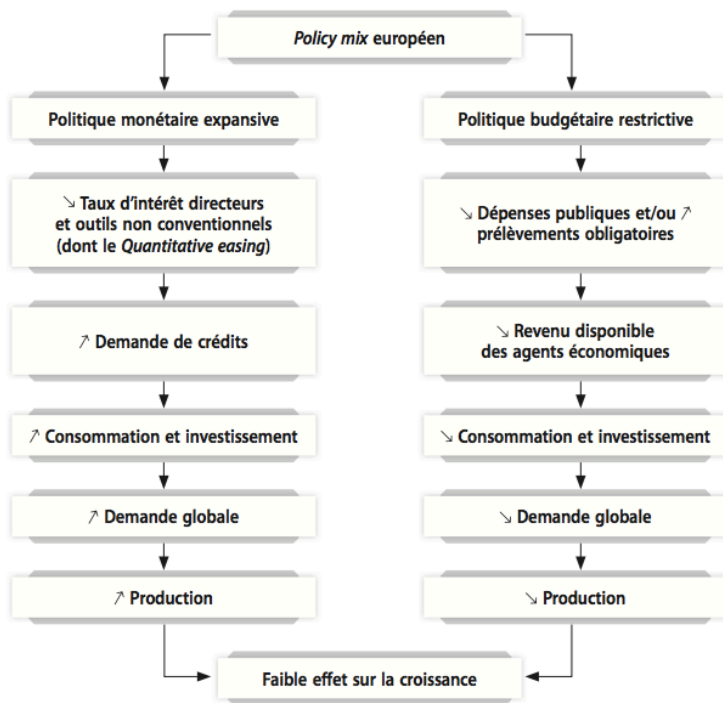
1 • Complétez le schéma avec les termes suivants.

- ↳ Demande globale – ↳ Taux d'intérêt
- directeurs et outils non conventionnels (dont le *Quantitative easing*) – ↳ Consommation et investissement
- ↳ Demande globale – ↳ Production – ↳ Production – ↳ Dépenses publiques et/ou ↳ Prélèvements obligatoires – ↳ Demande de crédits

2 • À l'aide du schéma, justifiez le titre de l'activité.



Q1 : Complétez le schéma avec les termes suivants



Q2 : A l'aide du schéma justifiez le titre de l'activité.

Les politiques budgétaires et monétaires ont des objectifs contradictoires. D'un côté, la politique monétaire dans l'UE est expansionniste et doit favoriser la croissance. De l'autre, les politiques budgétaires de rigueur afin de respecter le PSC ont un effet négatif sur la croissance et vont à l'encontre de la politique monétaire expansionniste → Combinaison 4 du policy-mix.

Même problème si la politique monétaire de la BCE est restrictive alors que la politique budgétaire menée par un pays est expansive → Combinaison 2 du policy-mix.

L'articulation de ces deux politiques est difficile car elles relèvent de niveaux de gouvernance différents (niveau supranational pour la politique monétaire et niveau national pour la politique budgétaire). D'autre part, ces deux politiques peuvent, d'un État à l'autre, poursuivre des objectifs contradictoires du fait de l'hétérogénéité des situations économiques.

📁 Document 19 : Comprendre l'hétérogénéité des pays européens

	Taux d'inflation (en %)		Taux de croissance (en %)		Taux de chômage (en % des actifs)		Dettes publiques (en % du PIB)	
	2019	2023	2019	2023	2019	2023	2019	2023
France	0,9	5,1	1	-0,1	8	7,3	94,7	111,9
Allemagne	1,9	6,5	1,5	-0,1	3,4	3,1	59,6	64,6
Espagne	1,7	2,1	2,4	0,3	15,3	12	98,2	111,2
Irlande	0,7	4,6	8,2	-1,9	5,8	4,7	57,1	43,1
Grèce	0,8	3,5	1,9	0,0	19,3	9,6	98,2	166,5

Questions :

Q1 : Rédigez une phrase présentant la signification des données entourées (France 2019)

En 2019, en France, les prix ont augmenté de 0,9%, le PIB a augmenté de 1%, 8% des actifs étaient au chômage et la dette publique s'élevait à 94,7% du PIB.

Q2 : Quel pourrait être le type de politique monétaire souhaité par l'Allemagne en 2019 ? Pourquoi ?

L'Allemagne pourrait souhaiter une politique monétaire de rigueur car le taux d'inflation en 2019 est proche de 2% (le plus élevé des pays représentés dans le tableau).

Q3 : Quels pays pourraient être affectés négativement par ce type de politique ? Pourquoi ?

Cette politique aurait des effets néfastes sur des pays comme la Grèce qui a une moindre mesure de la France qui en 2019 ont des taux d'inflation plus faibles (0,8% et 0,9%) et des taux de chômage élevés (19,3% et 8%).

Q4 : Quels pays pourraient vouloir mettre en place une politique de relance budgétaire en 2024 ? Le peuvent-ils ?

Quasiment tous les pays, en particulier l'Espagne, la Grèce et la France qui ont des taux de croissance faibles voire même négatifs et des taux de chômage élevés. Ils sont limités par le niveau de la dette publique qui dépasse pour ces 3 pays les 60% de leur PIB (cf PSC).

→ Difficulté de coordonner les politiques conjoncturelles au sein de l'UEM car les situations économiques sont très différentes d'un pays à l'autre mais même politique monétaire et qui peut aller à l'encontre des politiques budgétaires nationales. C'est ce qui se passe en particulier en cas de choc asymétrique (voir 2°)

★ Le défaut de coordination des politiques budgétaires nationales

-D'une part, les situations économiques des pays membres de l'EU sont très hétérogènes (taux de chômage, taux de croissance etc. cf. Document 18). ce qui ne permet pas une véritable coordination des politiques budgétaires. Ex : L'Allemagne pourrait souhaiter une politique monétaire de rigueur car taux d'inflation proche des 2% et chômage faible mais cela aurait des effets négatifs pour la Grèce avec un taux de chômage élevé.

- De plus, chaque pays membre étant responsable de sa dette, chacun peut attendre de ses partenaires qu'ils relancent leurs économies afin de bénéficier des effets positifs de leur relance budgétaire (via les exportations vers ces pays) sans en supporter le coût c'est-à-dire le déficit budgétaire. C'est un comportement de « passager clandestin »: le pays tire les bénéfices d'une action collective (la relance budgétaire, qui doit être coordonnée pour être efficace dans des économies ouvertes, interdépendantes), sans en supporter le coût. Le problème c'est que si tous les pays agissent ainsi, la coordination des politiques budgétaires (dans le cas d'une relance) ne peut se produire.

2) Des difficultés à faire face aux chocs asymétriques

★ Qu'est-ce qu'un choc asymétrique ?

☞ **Exercice 7** : Les exemples suivants sont-ils des chocs symétriques ou asymétriques ? Cochez la bonne réponse

	Choc symétrique	Choc asymétrique
Hausse du prix du pétrole	X	
Hausse du cours de l'euro	X	
Inondations en France		X
La crise des subprimes	X	
La canicule de 2003		X
Les attentats de 2015		X
Le covid-19	X	

NE PAS CONFONDRE

Un choc symétrique a un impact sur l'ensemble des pays d'une zone, alors qu'un choc asymétrique n'affecte qu'un ou plusieurs pays de la zone.

Les chocs asymétriques désignent des événements qui affectent l'économie d'un seul pays, ou avec une intensité différente selon les pays.

★ L'impossibilité de faire face aux chocs asymétriques dans l'UEM

☞ Exercice 8 :

Les pays A et B sont membres de la zone euro. Le pays A, très endetté, a dû se résoudre à augmenter fortement les impôts, ce qui a fait augmenter le chômage. Le pays B, qui jouit de finances saines, a décidé d'accorder des aides aux ménages et aux entreprises pour qu'ils puissent consommer et investir.

- 1 Quelles sont les conséquences économiques prévisibles pour les deux pays si la Banque centrale européenne décide de mener une politique monétaire de relance ? Si la Banque centrale européenne décide de mener une politique monétaire de rigueur ?
- 2 Que permet de montrer cet exemple ?

Q1 : Quelles sont les conséquences prévisibles pour les deux pays si la Banque centrale européenne décide de mener une politique monétaire de relance ? De rigueur ?

Le pays A mène une politique budgétaire de rigueur, alors que le pays B mène une politique budgétaire de relance. Si la Banque centrale européenne décide de mener une politique monétaire de relance, elle baissera le taux d'intérêt directeur. Cela devrait relancer la demande dans les pays A et B. Dans le pays A, cette politique se heurterait à la politique budgétaire de rigueur et le chômage pourrait augmenter moins que prévu. Dans le pays B, cette politique accompagnerait la politique budgétaire de relance, qui serait alors plus efficace. Cela pourrait néanmoins créer de l'inflation.

Si la Banque centrale européenne décide de mener une politique monétaire de rigueur, elle augmentera le taux d'intérêt directeur. Cela devrait entraîner une diminution de la demande dans les pays A et B. Cette politique amplifierait les effets de la politique budgétaire de rigueur mise en œuvre dans le pays A et le chômage devrait fortement augmenter. Dans le pays B, cette politique se heurterait à la politique budgétaire de relance et pourrait en amoindrir les effets positifs attendus.

Q2 : Que permet de montrer cet exemple ?

Cet exemple permet de montrer que la **politique monétaire est en effet impuissante pour faire face aux chocs asymétriques puisqu'elle est unique**. Par définition, elle ne peut s'adapter à la conjoncture d'un seul État membre. Si l'un des pays de la zone euro connaît une récession alors que les autres connaissent une forte croissance accompagnée de tensions inflationnistes, la politique monétaire de la BCE risque même d'accroître les différences conjoncturelles : pour atténuer les tensions inflationnistes de la zone, la BCE augmentera ses taux directeurs. Mais cette politique monétaire accentuera les difficultés économiques du pays en récession.

Par conséquent, la prise en charge des chocs asymétriques qui affectent les pays de la zone euro incombe à la politique budgétaire, qui reste sous la responsabilité des États. Cependant, les politiques budgétaires sont contraintes par des règles strictes qui limitent les marges de manœuvre budgétaire des États. En cas de crise, les pays ne disposant pas de marges de manœuvre (déficit déjà proche ou supérieur à 3 % du PIB ou dette publique supérieure à 60 % du PIB) ne peuvent pas mener de politique de relance budgétaire. Ils sont contraints à des politiques d'austérité visant à réduire le déficit public et la dette publique. Les contraintes du Pacte de stabilité et de croissance réduisent donc la capacité d'intervention des États et risquent d'aggraver les conséquences des récessions au lieu de réduire.

Ainsi, si la politique monétaire est commune et le recours aux politiques budgétaires de relance limité, les conséquences négatives d'un choc asymétrique ne pourront être compensées.

 **Entrainement EC2 : Étude d'un document (6 points)**

Taux d'inflation et taux de chômage dans les pays de la zone euro

Pays	Taux d'inflation annuel en mai 2023 en %	Taux de chômage en mai 2023 en %
Zone euro	6,1	6,5
Pays Bas	6,8	3,5
France	6,0	7,0
Allemagne	6,3	2,9
Espagne	2,9	12,7
Italie	8,0	7,6
Lettonie	12,3	5,7
Grèce	4,1	10,8

Source : D'après Eurostat, 2023.

Questions :

1. À l'aide du document, vous comparerez les amendes infligées contre les cartels par l'Union européenne et par les États-Unis. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les objectifs de la politique européenne de la concurrence. (4 points)

Question 1 : A l'aide du document, comparez la conjoncture économique de l'Espagne et de la Lettonie. (2 points)

Le taux d'inflation et le taux de chômage sont deux des indicateurs qui permettent de caractériser la conjoncture d'une économie nationale.

Ainsi nous pouvons voir qu'en Espagne, en mai 2023, le taux d'inflation était de 2,9 % alors qu'il n'était de 12,3 % en Lettonie. Cependant, le taux de chômage était de 12,7% en Espagne en mai 2023 alors qu'il n'était que de 5,7 % en Lettonie.

Ces deux pays membres de l'Union européenne ont donc des conjonctures économiques différentes au printemps 2023.

Question 2 : A l'aide du document et de vos connaissances, vous montrerez pourquoi un choc asymétrique peut induire des difficultés de mise en œuvre des politiques économiques dans la zone euro. (4 points)

Dans la zone euro, la politique conjoncturelle repose sur la politique monétaire qui est du ressort de la banque centrale européenne et sur la politique budgétaire qui est du ressort des États.

La politique monétaire étant unique pour l'ensemble des pays de la zone, elle s'avère peu utile en cas de chocs asymétriques puisqu'elle ne peut pas proposer un traitement différencié selon la situation des pays. En conséquence, un choc affectant un seul ou quelques pays ne conduit pas nécessairement la BCE à agir si ce choc ne modifie pas le taux d'inflation dans la zone euro. Ainsi un pays comme la Lettonie du fait de son fort taux d'inflation en 2023 (12,3 %) n'aura pas les mêmes attentes en termes de politique monétaire que l'Espagne qui elle a connu un taux d'inflation modéré sur la même période (2,9 %).

A l'inverse, la politique budgétaire étant du ressort de chaque État, elle semble adaptée pour gérer les chocs asymétriques. En effet, un État peut décider de mener une politique de relance budgétaire pour faire face à un ralentissement de l'activité économique ou un fort taux de chômage qui ne concernerait que lui comme c'est le cas de la Grèce en 2023 dont 10,3 % de la population active est au chômage. Cependant, l'action des États en termes de politique budgétaire est encadrée par les traités européens. En effet, le déficit public ne peut pas excéder 3 % du PIB et la dette publique ne doit pas dépasser les 60 % du PIB. Ces critères limitent la capacité des États à mener des politiques budgétaires de relance lorsque l'activité économique ralentit.

☞ Exercice 9 :

Dans la zone euro, la politique monétaire est **unique** et conduite de façon indépendante par la BCE, alors que la politique budgétaire est **nationale** mais contrainte par des **règles budgétaires**. En effet, le budget européen est très limité et les institutions de l'UE ne peuvent pas connaître de **déficit** ni emprunter pour le financer. Cette situation entraîne des **défauts de coordination**. La stabilisation de l'activité économique repose sur la seule **politique monétaire**, alors que les politiques budgétaires sont incapables de faire face à des **chocs asymétriques**.

☞ A retenir :

La mise en œuvre des politiques conjoncturelles dans l'UEM se heurte à des difficultés :

- En raison des situations économiques variées, la politique monétaire et les politiques budgétaires sont difficiles à coordonner car la BCE ne peut pas adapter sa politique à chaque pays membre. De plus, les pays membres ont des politiques budgétaires différentes dont les effets sont parfois contradictoires avec la politique monétaire unique.
- Les chocs asymétriques sont difficiles à gérer dans la zone euro car la politique monétaire est unique et les politiques budgétaires nationales sont contraintes par les traités européens.